



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 28 février 2011***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/02/2011

**D - 20110084**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 28 février Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

***Convention annuelle 2011 entre la Ville de Bordeaux et  
l'Association BGI. Bordeaux Gironde Investissement.  
Signature. Autorisation.***

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le BRA, Bordeaux Region Agency, Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde, a changé de dénomination par décision prise en Assemblée Générale en date du 7 mai 2010, et s'intitule désormais BGI, Bordeaux Gironde Investissement.

Cette association est née en 1996 d'un consensus entre les principales organisations publiques girondines en charge du développement économique. BGI consacre son activité à la promotion économique, la prospection et l'accueil d'entreprises souhaitant s'implanter à Bordeaux ou en Gironde.

BGI intervient sur deux domaines principaux : le marketing territorial et la prospection.

En matière de marketing territorial et de promotion économique, BGI a pour objectifs :

- D'être le lieu d'élaboration et d'exécution du plan global d'actions marketing territorial destiné à exprimer et communiquer le positionnement économique international de Bordeaux et de la Gironde,
- D'assurer une veille économique et concurrentielle permanente.

Dans le domaine de la détection, prospection et traitements de projets, BGI a pour mission de :

- Détecter et prospecter, tant en France qu'à l'étranger, les acteurs et les opérateurs susceptibles de prendre des décisions d'investissement au bénéfice de Bordeaux et de la Gironde ; et à ce titre, définir et mettre en œuvre une stratégie permettant d'attirer les investisseurs.
- Favoriser les programmes de développement émanant de sociétés déjà implantées en Gironde, mais dont les centres de décisions et de commandement sont extérieurs à ce territoire,
- Détecter et accompagner les différents projets de délocalisation de services publics et positionner l'agglomération bordelaise comme l'une des destinations pertinentes du redéploiement de l'emploi supérieur public,
- Accueillir et accompagner les différents projets d'investissements en favorisant la mobilisation locale des partenaires publics et privés concernés par ces projets d'investissement
- Organiser et coordonner la réception des entreprises et des investisseurs désireux de s'implanter en liaison avec les structures appropriées,
- favoriser l'insertion optimale des nouveaux investisseurs au sein du tissu économique bordelais et girondin.

En 2010, BGI a enregistré 32 décisions d'implantations pour un prévisionnel de création de 1 424 emplois. Parmi ces implantations, 26 % sont d'origine étrangère.

Pour la Ville de Bordeaux, ce sont 10 décisions d'implantation ou déploiement représentant une perspective de création de 153 emplois à 3 ans.

Parmi ces implantations bordelaises, à noter la décision du groupe Deloitte, société de consulting, d'audit et de comptabilité de lancer une nouvelle activité de mise à disposition de

ressources en finance et gestion auprès des PME, créant 50 emplois dans le secteur du tertiaire supérieur à Ravesies.

Pour 2011, BGI consacrera ses efforts sur ses deux principales missions, notamment

- Ancrer les actions engagées en matière de marketing territorial
- Conforter les actions en matière de détection et de traitement des projets.

Plus particulièrement, BGI s'attachera à prospecter dans le domaine du tertiaire supérieur pour répondre à l'offre de bureaux qui se développera dans les zones de projets bordelaises, Euratlantique et Bassins à Flot.

Enfin, il est confié une mission d'organisation de la candidature de Bordeaux à l'accueil, en 2015, du congrès mondial ITS (Intelligent Transport Systems), manifestation professionnelle réunissant près de 7.000 congressistes internationaux durant 5 jours et générant près de 6 millions de retombées économiques.

Pour cette action spécifique, une subvention exceptionnelle de 8.000 euros est sollicitée, à partager, à part égale, entre les Collectivités Locales (Région, Département, CUB et Ville de Bordeaux).

Vous trouverez en annexe un projet de convention annuelle 2011 qui a pour objet de préciser les obligations de chaque partie et plus particulièrement les modalités de participation de la Ville de Bordeaux au financement du budget 2011 de l'association BGI.

Cette convention s'inscrit dans le droit fil des décisions prises en Conseil d'Administration de BGI en date du 2 décembre 2010.

Sont également annexés le budget prévisionnel de la candidature de Bordeaux à l'accueil du Congrès ITS et le bilan d'activité de l'association BGI de 1999 à 2010.

La participation demandée pour 2011 à la Ville de Bordeaux est de 292.000 euros, se répartissant en cotisation (76 225 euros) et en subvention (215 775 euros).

En 2010, la subvention versée par la Ville à BGI était de 213 775 euros, elle est donc portée exceptionnellement à 215.775 euros en raison de la mission Congrès ITS.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention annuelle 2011,
- verser la participation prévue au budget primitif 2011, soit 290 000 euros à l'association BGI répartie ainsi :
  - la cotisation, soit 76 225 euros par imputation sur la fonction 9 sous fonction 90 nature 6281
  - la subvention soit 213 775 euros par imputation sur la fonction 9 sous fonction 90 nature 657
- verser une subvention exceptionnelle de 2.000 euros pour la constitution de la candidature de Bordeaux à l'accueil du Congrès ITS en 2015, par imputation sur la fonction 9 sous fonction 90 nature 628



## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 février 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Josy REIFFERS**  
**Adjoint au Maire**

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2010  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET BORDEAUX GIRONDE INVESTISSEMENT**

Entre Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en  
....., et reçue à la Préfecture le .....

Et Monsieur Jean-Marie CHADRONNIER, Président – Bordeaux Gironde Investissement, autorisé par délibération du Conseil d'Admi  
du .....

*EXPOSE*

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les obje  
l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

*CONSIDERANT*

Que l'association BGI – Bordeaux Gironde Investissement, domiciliée 2 place de la Bourse – BP 78 à Bordeaux, dont les statuts  
modifiés et approuvés le 6 novembre 2009 et dont la déclaration de modification a été reçue en Préfecture de la Gironde le 26 novemb  
exerce une activité de promotion économique de Bordeaux et de la Gironde, présentant un intérêt communal propre,

**Il a été convenu :**

**Article 1 – Activités et projets de l'association**

L'association BGI – Bordeaux Gironde Investissement s'assigne au cours de la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 20  
activités de :

⇒ Marketing territorial et promotion économique :

- être le lieu d'élaboration et d'exécution du plan global d'actions marketing territorial destiné à exprimer / commu  
positionnement économique international de Bordeaux et de la Gironde,
- assurer une veille économique et concurrentielle permanente.

### ⇒ Détection, prospection et traitement de projets

- détecter et prospecter, tant en France qu'à l'étranger, les acteurs et les opérateurs susceptibles de prendre des décisions d'investissement au bénéfice de Bordeaux et de la Gironde ; et à ce titre, définir et mettre en œuvre une stratégie permettant d'attirer les investisseurs.
- favoriser les programmes de développement émanant des sociétés déjà implantées en Gironde, mais dont les centres de décision de commandement sont extérieurs à ce territoire.
- détecter et accompagner les projets de délocalisation de services publics, et positionner l'agglomération bordelaise comme destinations pertinentes du redéploiement de l'emploi supérieur public.
- accueillir et accompagner les différents projets d'investissements en favorisant - à leur profit - la mobilisation locale des pouvoirs publics et privés concernés par ces projets d'investissement.
- organiser et coordonner la réception des entreprises et des investisseurs désireux de s'implanter en liaison avec les services appropriés.
- Favoriser l'insertion optimale des nouveaux investisseurs au sein du tissu économique bordelais et girondin.

De manière générale, l'association intégrera dans sa démarche les principes d'action suivants :

- coopération étroite tant au plan girondin qu'aquitain avec l'ensemble des pouvoirs publics, institutions et organismes concernés par l'action économique,
- l'association s'attachera en particulier à développer toutes synergies possibles entre ses propres buts et ceux poursuivis par les organismes de développement économique présents sur le territoire girondin.

### **Article 2 – Mise à disposition des moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association BGI – Bordeaux Gironde Investissement, dans les conditions fixées à l'article 3 :

- ⇒ une participation de 292 000 € (DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE EUROS) pour l'année civile 2010 répartie de la manière suivante :
- 76 225 € (SOIXANTE SEIZE MILLE DEUX CENT VINGT CINQ EUROS) de cotisation,
  - le solde, soit 215 775 € (DEUX CENT QUINZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE EUROS) en subvention.

### **Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide**

L'association BGI – Bordeaux Gironde Investissement, s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- ⇒ la subvention sera utilisée pour la conduite de son plan d'actions ci-après annexé pour l'année 2011.

Au regard du budget prévisionnel en annexe, la réalisation des activités s'élève à 2 230 500 euros et la subvention municipale à 215 775 euros.

#### **Article 4 – Mode de règlement**

Pour 2011, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités de BGI, s'élève à 215 775 € (DEUX CENT QUINZE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE EUROS).

Elle sera versée suivant le calendrier ci-après :

Tranche n° 1 : 60% à la signature de la présente convention soit 129 465 €,

Tranche n° 2 : 20% au mois de juin 2011 soit 43 155 €,

Tranche n° 3 : le solde, 20%, au mois de septembre 2011 soit 43 155 €.

Elle sera créditée au compte de l'association BGI – Bordeaux Gironde Investissement n° 13335 00301 04085084672 33, établie à la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord – 61 rue du Château d'Eau – 33076 Bordeaux cedex.

La cotisation 2011 est d'un montant de 76 225 euros (SOIXANTE SEIZE MILLE DEUX CENT VINGT CINQ EUROS).

#### **Article 5 – Conditions générales**

L'association BGI, Bordeaux Gironde Investissement s'engage :

- 1/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2/ à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3/ à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4/ à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6/ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
- 7/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'appui de la Mairie de Bordeaux, lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : «association soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

#### **Article 6 – Condition de renouvellement**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

#### **Article 7 – Condition de résiliation**

En cas de non respect par l'association BGI – Bordeaux Gironde Investissement, de l'une des quelconques dispositions prévues à l'article 1, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association BGI – Bordeaux Gironde Investissement.



## **Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association**

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- **une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,**
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux et BGI prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 octobre, dont l'ordre est notamment constitué par :

la présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,  
la présentation d'une situation financière intermédiaire,  
l'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,  
le mode d'utilisation par l'association BGI – Bordeaux Gironde Investissement (dans le cadre où ceux-ci sont affectés d'une convention à des actions précises).

## **Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association BGI, Bordeaux Gironde Investissement

## **Article 10 – Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association BGI, Bordeaux Gironde Investissement, 2 place de la Bourse à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,**

**Pour l'association BGI, Bordeaux Gironde**

**Investissement**

**Josy REIFFERS**  
Adjoint au Maire

**Jean-Marie CHADRONNIER**  
Président



## **PLAN D'ACTION ET BUDGET PREVISIONNEL 2011**

**Conseil d'Administration  
Jeudi 2 décembre 2010**

### **PLAN D'ACTION 2011**

<b>Sommaire</b> .....	
<b>Avant-propos</b> .....	
<b>1. Ingénierie de la détection et du traitement</b> .....	

Deux opérations liées au cœur de métier de Bordeaux-gironde investissement traitées pour chacune d'entre-elles au plan national et interr

	TOTAL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	MARKETING	PAYS GIRONDINS	PROMOTION	BORDEAUX CONNEXES
FRAIS ACTIONS	457 398	115 869	81 846	159 190	7 716	17 899	34
SALAIRES DIRECTS	1 273 039	462 136	407 222	100 801	67 177	72 435	77
SALAIRES INDIRECTS	288 852	75 171	53 507	56 945	14 443	33 974	22
FRAIS GENERAUX	280 711	91 110	75 329	43 968	12 366	17 354	18
<b>TOTAL</b>	<b>2 300 000</b>	<b>744 286</b>	<b>617 904</b>	<b>360 904</b>	<b>101 703</b>	<b>141 662</b>	<b>153</b>

# ANNEXES



**2011**  
**Présence sur les salons**  
**professionnels**



**Maison et objet**  
**21-25 janvier 2011 – Paris**  
Salon international de la décoration, du cadeau et des arts de la table





B.G.I – RGB : 3 janvier 2011

## **Présentation globale des décisions d'investissement Annoncées sur la période 1999 et 2010**

B.G.I – RGB : 3 janvier 2011

**Sur la période 1999 – 2010, le B.R.A. Agence de développement de Bordeaux et de la Gironde, devenu en 2010 Bordeaux Investissement (B.G.I.) a contribué à :**

- **la concrétisation de 316 décisions d'investissement**
- **Ayant annoncé la création de près de 12.600 emplois**

**Les graphiques ci-après présentent les résultats synthétiques en t**

- **Source d'information sur ces projets**
- **Typologie d'investissement : implantations, délocalisations, exte**
- **Origine géographique des décisions d'investissement**
- **Répartition intra girondine des implantions**

